

Votre Fédération Départementale des Chasseurs met à votre disposition un contrat d'assurance Responsabilité Civile et Protection Juridique pour votre association ou votre groupement de chasse assorti de garanties complètes, spécialement sélectionnées et étudiées à votre attention. Ce contrat vous garantit, en votre qualité d'organisateur de chasse, dans le cas où votre responsabilité viendrait à être mise en jeu (exemples : lors d'une battue, accident suite à une erreur de placement des chasseurs par un chef de ligne, collision gibier chassé/véhicule...).

**Informations relatives au client : vos besoins et exigences**

- Protéger la Responsabilité Civile de votre association ou de votre groupement de chasse
- Garantir les dommages corporels des membres et des bénévoles de votre association ou de votre groupement de chasse participant à vos activités (exemples : blessures occasionnées lors des différents travaux d'entretien du territoire, blessures survenues à l'occasion de la construction de la maison de chasse...). Cette garantie prévoit le versement de capitaux en cas de décès et d'invalidité
- Protéger vos mandataires sociaux en cas de réclamation introduite à leur rencontre et imputable à une faute de gestion
- Garantir votre Responsabilité Civile lors de la vente de bracelets de prélèvement
- Garantir votre Responsabilité Civile lors de la vente de venaison
- Garantir votre relais de chasse
- Être soutenu dans la défense de vos intérêts lorsqu'un litige vous oppose à un tiers sur un plan amiable ou judiciaire (protection juridique), fourniture de conseils, recherche d'une solution amiable pour résoudre le litige et prise en charge par l'assureur de certains frais de procédure de l'assuré.



Compte tenu des informations et besoins que vous nous avez communiqués, ces contrats TERRASSUR SOLUTION GROUPEMENT DE CHASSE proposés par nos partenaires GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE, COVEA PROTECTION JURIDIQUE, GENERALI sont adaptés au regard de votre situation et de vos besoins exprimés. Ils sont détaillés dans l'ensemble des documents annexés (Notice information, conditions générales et spéciales TERRASSUR SOLUTION GROUPEMENT DE CHASSE et Fiches d'information produit).

**POUR UNE GARANTIE IMMEDIATE, VOUS POUVEZ SOUSCRIRE DIRECTEMENT EN LIGNE VIA LE SITE <https://terrassur.jassuremonreseau.fr>**

**Si vous payez par chèque, des frais de dossier seront appliqués et votre garantie ne sera acquise que le lendemain à 0h de la validité de votre paiement**

Besoin d'aide pour la souscription ? Contactez-nous au ☎ **03 81 25 01 10**

**L'association adhérente à la FDC 72 (\*) tous les champs doivent être complétés pour que la souscription soit validée)**

N° RNA ou SIRET (\*) : .....

Nom de l'association (\*) : .....

Nom et prénom du représentant de l'association (\*) : .....

Adresse (\*) : .....

Code postal (\*) : ..... Ville (\*) : .....

Email (\*) : ..... Téléphone (\*) : .....

COMPAGNIES ET RISQUES ASSURES	GARANTIES	PRIME ANNUELLE TTC SAISON 2025/2026	
	<b>Garantie de base</b> responsabilité civile associations, groupements et sociétés de chasse <b>+ Garantie Accidents corporels des membres et des bénévoles de l'association / groupement de chasse</b> <b>+ Responsabilité civile des mandataires sociaux</b>	<input type="checkbox"/> De 1 à 25 membres <input type="checkbox"/> De 26 à 50 membres <input type="checkbox"/> De 51 à 100 membres <input type="checkbox"/> De 101 à 150 membres <input type="checkbox"/> De 151 à 200 membres <input type="checkbox"/> De 201 à 250 membres <input type="checkbox"/> Au-delà de 250 membres, 2 € par membre	
	<b>GARANTIES COMPLEMENTAIRES</b>		
	<b>Responsabilité civile : Vente de Bracelets de Prélèvements</b> Couverture des conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile que l'assuré peut encourir en raison des dommages corporels matériels et immatériels causés à l'occasion de cette activité,	dans la limite d'un montant de chiffre d'affaires TTC ne devant pas excéder 24 000 €	<input type="checkbox"/> 160 € <input type="checkbox"/> 200 € <input type="checkbox"/> 250 € <input type="checkbox"/> 300 € <input type="checkbox"/> 400 € <input type="checkbox"/> 500 € <input type="checkbox"/> 2 € X ..... membres
<b>Responsabilité civile : Vente de la venaison</b> Couverture des conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile que l'assuré peut encourir en raison des empoisonnements ou intoxications alimentaires dont seraient victimes les tiers ayant consommé la venaison cédée par l'assuré, à titre gratuit ou onéreux,		<input type="checkbox"/> 100 € <input type="checkbox"/> 100 €	
	<b>Garantie Protection Juridique</b> - Garantie fournisseur, prestataire de service, sous-traitants : l'assureur intervient pour les litiges opposant l'assuré à un fournisseur, un prestataire de service, sous-traitant, banquier, assureur - Garantie administrative : l'assureur intervient pour les litiges opposant l'assuré à l'administration, un service public, une collectivité territoriale. - Garantie locaux associatifs : l'assureur intervient pour les litiges portant sur la propriété, l'usage, l'occupation des biens immobiliers affectés à l'exercice de l'activité - Garantie adhérent : l'assureur intervient pour les litiges opposant l'assuré à un adhérent ou à un postulant	20 000 €	<input type="checkbox"/> 23 € dont 8 € de frais de dossier

GARANTIES COMPLEMENTAIRES				
	<b>La protection juridique pénale des chasseurs</b> - Défense pénale L'assureur prend en charge la défense de l'assuré poursuivi devant une juridiction répressive dans le cadre de ses activités associatives en qualité d'auteur, de coauteur ou de complice d'une infraction pénale résultant d'une maladresse, imprudence, négligence, méconnaissance ou inobse - Recours pénal Dans le cadre de l'activité associative de l'assuré, l'assureur prend en charge les recours judiciaires exercés contre un tiers, auteur de menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages devant témoin(s) dans le ou lui ayant causé une incapacité totale de travail égale ou supérieure à 3 jours, sous réserve d'un dépôt de plainte préalable de l'assuré	20 000 €	<input type="checkbox"/> 35 €	
<b>Critères de souscription et Déclaration et responsabilité :</b> - Être une association de chasse affiliée à une fédération de chasse domiciliée dans un état membre de l'Union Européenne, – Andorre, Liechtenstein, Norvège, Principauté de Monaco, Saint Marin, Suisse, Vatican et Royaume-Uni. - ne pas avoir eu plus de deux procédures judiciaires dans les 36 derniers mois ne pas avoir fait l'objet d'une résiliation pour sinistre				
	<b>Assurances Multirisques relais de chasse (Joindre photo du relais de chasse)</b>	Adresse du relais de chasse : ..... ..... Superficie : ... M <sup>2</sup> <input type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Locataire	<b>Niveau 1 :</b> max 50 m <sup>2</sup> : Incendie-Dégâts des eaux, RC :10000€ <b>Niveau 2 :</b> max 100 m <sup>2</sup> : niveau 1 + Vol :15 000 € Franchise 350 € Protections exigées minimales. (Clos couvert et un extincteur sur place)	<input type="checkbox"/> 180 €  <input type="checkbox"/> 300 €
<b>FRAIS DE DOSSIER POUR SOUSCRIPTION PAPIER</b> <b>COTISATION CALCULEE EN FONCTION DE L'ENSEMBLE DES OPTIONS CHOISIES + FRAIS DE DOSSIER</b>			<b>+ 5,00 €</b> ..... €	

Je prends note que mon adhésion prend effet le lendemain à 0 H de la validation de mon paiement de la cotisation et de la signature du bulletin et reconductible annuellement. Ce bulletin dûment complété et signé, doit être adressé par

Courrier : **TERRASSUR COURTAGE - SERVICE ASSURANCE CHASSE - CS 70189 - 33882 VILLENAVE D'ORNON CEDEX**

Je règle **par mandat SEPA ci-dessous que je retourne signé accompagné du RIB**

**Je reconnais avoir pris connaissance avant la souscription** du (des) contrat(s) des conventions générales et spéciales, de(s) fiche(s) d'information (IPID) téléchargeables sur le site <https://terrassur.jassuremonreseau.fr> ou disponibles sur simple demande écrite auprès de TERRASSUR COURTAGE ([terrassur@terrassur.fr](mailto:terrassur@terrassur.fr)) ci-dessous **et j'atteste les accepter**

- Responsabilité civile association et individuelle accident TERRASSUR ASSOCIATION CHASSE : GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE  
 - Protection juridique des Associations Communales de Chasse Agréées : NI 14.2023b PJ ACCA Chasse; fiche information produit IP 14.2023 b PJ ACCA Chasse  
 - Dommages aux relais de chasse- Conditions Générales GA5M70H -Octobre 2024 ; fiche information produit GAF081A - Avril 2021

**J'accepte que mes informations soient utilisées pour de la prospection commerciale.**

Date de signature : ..... **Signature de l'assuré\* (précédé de la mention « Lu et approuvé »)**.....

**La simple constatation de la non-conformité de ces déclarations au jour du sinistre, vous fera perdre le bénéfice des garanties du présent contrat**

<b>Mandat de prélèvement SEPA</b>	En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez <b>TERRASSUR COURTAGE</b> - à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de <b>TERRASSUR COURTAGE</b> . Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.		
Référence unique du mandat :	Identifiant créancier SEPA : ICS FR57ZZ89A665		
<b>Débiteur</b>	Votre Nom* .....	<b>Créancier</b>	Nom : TERRASSUR COURTAGE
	Votre Adresse* .....		Adresse : BP13
	Code postal* : ..... Ville* : .....		Code postal : 25800 Ville : VALDAHON
	Pays : France		Pays : France
IBAN* :	.....	<b>JOINDRE UN RIB</b>	Paiement <b>Récurrent</b>
A (*)	Le .....	<b>* Signature du débiteur</b>	

(\*) Veuillez compléter les données obligatoires du mandat  
 (\*\*) Obligatoire si hors de l'Espace Economique Européen (EEE). Facultatif pour les opérations intra EEE.

**Formalisation du devoir de conseil** (Document communiqué en application des articles L.521-2, L 521-4 et R-521-1 du Code des assurances)

[Informations relatives à l'intermédiaire : votre courtier]

**Présentation :**

**TERRASSUR COURTAGE MARQUE DU GROUPE DIOT SIACI** est un courtier en assurances indépendant. Nous ne représentons aucune compagnie d'assurance en particulier. Notre métier est de vous accompagner tout au long de votre vie dans vos besoins en assurances. Notre équipe de conseillers dédiés, experts dans leur domaine, est basée en France. est un courtier spécialisé dans la création de solutions d'assurances personnalisées et adaptées pour votre vie privée et votre activité professionnelle ; exerce sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4 place de Budapest-CS 92459 – 75436 PARIS Cedex 09 ; ne détient de même aucune participation directe ou indirecte supérieure à 10% du capital ou du droit de vote d'une entreprise d'assurances.

**Rémunération TERRASSUR COURTAGE MARQUE DU GROUPE DIOT SIACI** perçoit différents types de rémunérations, de votre part et de celle de l'assureur, aussi bien à la conclusion du contrat que par la suite. Dans votre cas sera rémunéré des commissions de la part des assureurs, en pourcentage de la prime hors taxes et en Frais de gestion.

**Informations légales :**

Conformément aux dispositions de l'article L521-2-II-b du Code des Assurances, le(s) contrat(s) proposé(s), sera / seront sélectionné(s) parmi les offres émanant d'organismes d'assurances partenaires de notre cabinet. Nous ne sommes pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance mais nous tenons à votre disposition les noms et coordonnées de nos entreprises d'assurance et nous vous informons que les assureurs avec lesquels nous travaillons en vue de l'assurance des risques concernés par votre demande sont listés en annexe 1.

**PROTECTION DES DONNEES CARACTERE PERSONNEL**

TERRASSUR COURTAGE MARQUE DU GROUPE DIOT SIACI accordent une grande importance à la protection et la sécurité des données sous leur responsabilité et a, à ce titre, déterminé sa politique relative à la protection des données personnelles accessible dans la notice mise en ligne sur son site interne. <https://terrassur.jassuremonreseau.fr/en/politique-de-gestion-des-donnees-personnelles-en> TERRASSUR COURTAGE MARQUE DU GROUPE DIOT SIACI, en leur qualité de Responsable de traitement, sont amenés dans le cadre de l'étude de la demande de contrat d'assurance ou de capitalisation et de l'exécution du Contrat à collecter des données personnelles relatives aux parties et autres personnes concernées par le contrat.,

TERRASSUR COURTAGE MARQUE DU GROUPE DIOT SIACI- s'engagent à ce titre à se conformer, et à faire respecter par ses collaborateurs et sous-traitants, la législation afférente en vigueur, notamment la loi 78-17 modifiée. Ces données sont exclusivement destinées à TERRASSUR COURTAGE MARQUE DU GROUPE DIOT SIACI, à ses partenaires contractuellement liés, ainsi que le cas échéant, aux autorités administratives et judiciaires. Elles sont conservées pour la plus longue des durées nécessaires

Elles sont conservées pour la plus longue des durées nécessaires conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables. Les parties et autres personnes concernées par le contrat bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition au traitement relatif aux données les concernant ainsi qu'un droit à la portabilité, qu'elles peuvent exercer en s'adressant au Délégué à la Protection des Données CLC/TERRASSUR par mail à l'adresse [risquesetconformite@diotsiaci-clc.com](mailto:risquesetconformite@diotsiaci-clc.com) ou par courrier : Service risques et conformité-TERRASSUR COURTAGE-CS 70189-33882 Villenave d'Ornon CEDEX. S'agissant des données collectées exclusivement dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, le droit d'accès s'exerce auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés -3 place de Fontenoy -TSA 80715-75334 Paris Cedex 07.

## RECLAMATION

Nous vous recommandons de prendre contact avec notre société, auprès de votre interlocuteur habituel. Vous pouvez adresser un mail au service réclamation de notre cabinet : [reclamation@terrassur.fr](mailto:reclamation@terrassur.fr) ou nous écrire à : TERRASSUR COURTAGE- 11 Rue du Professeur Tremolières BP 13, 25800 Valdahon

Nous vous rappelons par ailleurs que pour toute demande liée à notre activité d'intermédiaire en assurance n'ayant pas fait l'objet d'une conciliation au sein de notre cabinet, notre société relève de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution -ACPR-4 place de Budapest-CS 92459-75436 PARIS Cedex 09-Tel : 01499540 00

Si un différend éventuel persistait après la réponse apportée ou si vous n'aviez pas obtenu une réponse dans un délai de deux mois suivant l'envoi de votre réclamation, vous avez la possibilité de saisir la Médiation de l'Assurance : TSA 50110 75441 Paris cedex 09 / [www.mediation-assurance.org](http://www.mediation-assurance.org)

Si vous êtes une personne physique, en dehors de votre activité professionnelle, en application des dispositions du Code de la consommation vous pouvez vous inscrire gratuitement sur le registre d'opposition au démarchage téléphonique sur [www.bloctel.gouv.fr](http://www.bloctel.gouv.fr). Dans ce cas, vous ne serez pas démarché par téléphone sauf si vous nous avez communiqué votre numéro de téléphone afin d'être recontacté ou sauf si vous êtes titulaire auprès de nous d'un contrat en vigueur.